

serment par lui et par son père Eugène Tellier, cultivateur de Ste-Elizabeth, au mois de mars 1942?

2. Est-ce que cette demande de congé a été considérée et transmise aux quartiers-généraux à Montréal, suivant les exigences de la loi?

3. Quelle est la décision finale sur cette demande de congé?

L'hon. M. RALSTON: Je dépose le document.

UNIFORMES MILITAIRES ET COUVERTURES DE LAINE

M. GAUTHIER:

1. Le Canada a-t-il importé des Iles britanniques, depuis 1939, du drap pour manteaux et paletots pour hommes?

2. Si oui, a) quelle quantité en verges pour chacune des années 1939, 1940 et 1941, et b) quel montant global représentent en argent canadien ces importations?

3. Le gouvernement canadien a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou à l'une ou l'autre des nations unies des uniformes militaires depuis 1939?

4. Le cas échéant, a) combien à chaque pays, et b) combien au cours de chacune des années 1939, 1940 et 1941?

5. Le Gouvernement a-t-il fourni gratuitement à l'Angleterre ou l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine?

6. Le cas échéant, combien et pour quel montant?

7. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez toute autre des nations unies des uniformes militaires ou du drap pour uniformes militaires depuis 1939? Le cas échéant, en quel pays?

8. Le Canada a-t-il exporté en Angleterre ou chez l'une ou l'autre des nations unies des couvertures de laine? Le cas échéant, quelle quantité pour chacun de ces pays et pour quel montant?

ARMÉE CANADIENNE—DR LEBBITTER

M. FRASER (Peterborough-Ouest):

1. Le Dr Lebbitter a-t-il été promu au grade de lieutenant-colonel?

2. Quelle est sa compétence?

3. Quel était son ancien grade dans l'armée et son expérience antérieure?

4. Quelles sont ses fonctions?

5. En vertu de quelle autorité a-t-il reçu son brevet?

6. Sur quelle recommandation?

L'hon. M. RALSTON: Je dépose le document.

LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. MCGREGOR:

Etat donnant les noms de toutes les personnes attachées au personnel de la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, leurs fonctions respectives ainsi que le salaire versé à chacune.

LA HOUILLE

HOUILLE DU CAP BRETON—TRANSPORT PAR BATEAUX AUX MARCHÉS DU CENTRE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

[M. Ferland.]

M. M. E. MCGARRY (Inverness-Richmond): J'aimerais poser au ministre intérimaire des Transports une question d'intérêt national. Peut-il nous dire si le National-Canadien a pris des mesures en vue de transporter la houille par bateaux et par voie ferrée aux marchés du centre du pays et, ce faisant, d'approvisionner ces marchés et de stabiliser la production dans les houillères du Cap-Breton?

M. L'ORATEUR: A l'ordre. Cette question doit être inscrite au *Feuilleton*.

(Texte)

LE RECRUTEMENT

ALLOCUTION DE NATURE À NUIRE À L'ENRÔLEMENT VOLONTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. LIGUORI LACOMBE (Laval-Deux-Montagnes): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice (M. St-Laurent). A-t-il pris connaissance de l'extrait suivant d'une allocution prononcée dans une assemblée profane?

Les chiffres de l'enrôlement dans le Québec ne révèlent pas ce qu'ils sont réellement, parce que les prêtres ont tellement fait de propagande contre l'enrôlement que l'on a dû faire venir des soldats étrangers.

Vu que ces paroles sont de nature à nuire au recrutement et à faire naître de la désaffection à l'égard de Sa Majesté, le ministre de la Justice. . .

(Traduction)

M. L'ORATEUR: A l'ordre. Cette question doit être inscrite au *Feuilleton*.

LOI SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES

AMENDEMENT TENDANT À ABROGER L'ARTICLE 3 COMPORTANT LIMITATION RELATIVE AU SERVICE OUTRE-MER.

La Chambre reprend la discussion, suspendue le vendredi 12 juin, sur la motion du très honorable Mackenzie King proposant la 2e lecture du bill n° 80 qui tend à modifier la loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, la motion à l'étude tend à la deuxième lecture d'un bill modifiant la loi sur la mobilisation des ressources nationales en abrogeant l'article 3 de cette loi. Comme les honorables députés le savent bien, l'article 3 contient l'unique dérogation aux pouvoirs que confère cette loi au Gouvernement du Canada.

En exposant ma thèse en faveur de l'amendement, je demanderai d'abord pourquoi cet article 3 fut incorporé dans la loi en 1940,